

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Libéralisme.

Nous lisons dans le *Monde* de Paris :

La *Civiltà Cattolica* poursuit courageusement sa croisade contre le libéralisme. Comme ce système justement réprouvé relève actuellement la tête et fait de nouveaux efforts pour s'imposer en vue du prochain Concile, comme ses adhérents cherchent en même temps des alliés dans les faiseurs de doctrines non moins suspectes, nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs un article qui vient de paraître dans le dernier numéro de la revue romaine. Cet article est intitulé : "Absurdité du catholicisme libéral." En voici le début :

"Le libéralisme n'est pas un système politique, impliquant des formes plus ou moins libres dans le gouvernement civil des peuples. S'il en était ainsi, le libéralisme ne serait pas une production moderne, en contradiction avec l'esprit du Moyen-Âge. Les temps que l'on appelle barbares étaient plus jaloux de la liberté que le temps présent, où l'on en parle tout en l'écartant. Il n'y avait pas de royaume en Europe qui n'eût alors sa Constitution, ses franchises, son parlement. L'Italie ne comprenait guère que des gouvernements populaires. Parmi les livres qui traitaient du droit public, aucun n'exalte le despotisme ; tous réclamaient des tempéraments à l'exercice du pouvoir. Bullarmin, qui écrivait à la fin du Moyen-Âge, a une époque où grâce à l'influence du protestantisme, tous les pouvoirs étaient absorbés par le prince, déclare que bien que la monarchie pure soit la meilleure des trois formes simples de gouvernement, néanmoins, attendu la corruption de la nature humaine, une forme mixte, composée de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, est préférable. Ainsi les tempéraments, en fait de gouvernement, pour la jouissance des libertés civiles, ne sont choses nouvelles ni dans la pratique, ni dans la théorie, et ils n'ont rien de commun avec le libéralisme tel qu'on l'entend aujourd'hui."

"Qu'est-ce donc que le libéralisme ? C'est un système de morale appliqué à l'organisation politique de la société. Rigoureusement parlant, il n'a pas trait aux formes de gouvernement, mais aux principes qui doivent régler l'action ; ou, s'il se préoccupe des formes, ce n'est qu'en tant que ces formes peuvent servir à faire prévaloir les principes. En quoi se résument ces principes ? Ils excluent toute influence de la religion sur les rapports sociaux, émanant absolument la raison politique de la révélation divine, attribuant au pouvoir civil une complète indépendance."

"Voilà ce que l'on appelle l'Etat libre, l'Etat indépendant de toute loi qu'il n'a pas portée lui-même, l'Etat incrédule et sans Dieu."

"Jetez un coup d'œil sur ce qui se passe en Italie, en Autriche, en Espagne, partout où le libéralisme est parvenu à s'ériger en maître, vous aurez la preuve de ce que nous avançons. *El fructibus eorum cognoscetis eos*. Cela suffit pour comprendre l'incompatibilité du libéralisme et du catholicisme, pour justifier la

condamnation de cette proposition insérée au Syllabus : *Romani Pontificis debet cum liberalismo... se conciliare et componere*. Comment concilier deux éléments tellement opposés, que l'un ne peut subsister sans la disparition de l'autre ? L'œuvre du catholicisme c'est la "résurrection, dans le Christ, de tout ce qui existe dans le ciel et sur la terre," le renouvellement de la créature raisonnable et de tout ce qui s'y rattache, conformément à la vérité que le Christ nous a enseignée. Depuis que l'homme a été racheté et élevé à l'état de grâce, la pure nature a cessé d'être sa règle suprême. Cette vérité s'applique à l'ordre social, qui n'est qu'une expansion de l'homme individuel dans ses rapports avec les autres hommes. "Je suis l'alpha et l'oméga," dit le Christ. Faire tout découler de lui, lui tout rapporter, lui tout soumettre, c'est l'œuvre de l'Eglise. La loi évangélique s'impose à l'homme dans la société domestique et civile : elle domine le mariage, la famille, l'éducation, l'école, les tribunaux, les parlements, les cabinets. Les affaires intérieures et extérieures des nations doivent être réglées d'après ses maximes. C'est ainsi que se rétablit le règne de Dieu sur la terre. Si tel sont le caractère et la mission du catholicisme, est-il possible de l'associer au libéralisme ? L'incrédulité et la foi peuvent-elles se réunir dans le même sujet et régler les mêmes actes ?

Le *Civiltà Cattolica* montre ensuite que non seulement l'accord est impossible entre le catholicisme et le libéralisme, mais que la guerre est inévitable. Le catholicisme veut le règne du Christ dans le monde ; le libéralisme veut le règne de l'homme ; il constitue ce que l'Evangile réproche sous le nom de monde. Or, il a été prêté que le monde haïrait l'Eglise. N'est-ce pas ce que fait le libéralisme, qui la persécute partout et toujours ?

Quel sens peut donc avoir la dénomination de catholique libéral ? Nous croyons que ceux qui prennent ce titre ne se comprennent pas bien eux-mêmes. Que disent-ils, en effet, pour se justifier ? Qu'ils sont catholiques et citoyens ; que comme citoyens ils peuvent nourrir des préférences pour telle ou telle forme légitime de gouvernement, car l'Eglise ne le leur défend pas. Or, c'est le libéralisme qui les attire. Pure équivoque, qui consiste à prendre le libéralisme pour une forme de gouvernement libre, tandis que, comme il a été dit plus haut, il se résume en une théorie anti-catholique, et la preuve, c'est que les gouvernements libéraux refusent d'adopter les principes catholiques. L'Eglise accepte toutes les formes de gouvernement, même la république démocratique, mais elle n'a jamais pu s'entendre avec le libéralisme, fils du protestantisme."

Mais, dira-t-on, les catholiques qui professent le libéralisme veulent le dégager de ses mauvais principes. Est-il possible de détacher les mots du sens général adopté pour leur en attribuer un nouveau ? L'équivoque dans le langage engendre toujours le trouble dans les idées, l'incertitude dans les actes. Aussi, l'on voit les hommes animés des

meilleures intentions du monde balancés continuellement entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur."

En fait, quelle que soit leur intention, les catholiques libéraux acceptent les principes anti-catholiques du libéralisme, bien qu'ils les traduisent par des formules adoucies. N'admettent-ils pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? la liberté des cultes ? l'abstention de la part du Gouvernement de toute coaction en faveur de l'Eglise ? Or, l'Etat qui se sépare de l'Eglise ne reconnaît plus la foi, ni l'Evangile ; il se soustrait à l'autorité des Canons, il élève des lois sans souci des prescriptions de l'Eglise. N'est-ce pas nier politiquement le Christ et rompre avec ceux qui ont pour mission de soutenir ses droits dans la société humaine ?

Ici la revue romaine invoque le témoignage d'un religieux français, auteur d'un solide et éloquent discours que le *Monde* a déjà fait connaître à ses lecteurs. Nous ne pouvons que renvoyer aux passages déjà cités, et rappeler brièvement que le P. Ludovic démontre avec beaucoup de force, en s'appuyant sur les récits évangéliques, sur l'histoire de l'Eglise et sur les enseignements des Papes et des Docteurs, notamment de saint Augustin, qu'il y a une lutte nécessaire en ce monde entre le bien et le mal, entre les bons et les mauvais, qu'une conciliation entre ces éléments hostiles est un rêve, que la vérité, quand on ne la défend pas, est opprimée, que lorsque l'Eglise est livrée en proie à ses calomniateurs, elle doit dire comme Jésus-Christ : "Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive ;" que c'est lâcheté pour les chrétiens mondains de vouloir goûter un paradis sur la terre en attendant les félicités de l'autre vie, et folie pour les chrétiens généreux de poursuivre le salut des âmes et le triomphe de Jésus-Christ par les seules voies de la conciliation."

Un fait tout récent est venu jeter une vive lumière sur ce sujet. On se rappelle quel déchaînement contre la sainteté et la pureté des Ordres religieux a suivi la découverte de cette malheureuse nonne renfermée dans une cellule d'un couvent de Cracovie pour cause d'insanité. Le peuple est averti, les lieux saints sont envahis, les lois canoniques violées ; des représentations sacrilèges ont perversi les sens religieux des populations. Puis la vérité s'est fait jour, les tribunaux ont rendu leur verdict, les bruits calomnieux ont été démentis, les supérieurs ont reçu une justification éclatante. Croit-on, néanmoins, que toutes ces déclamations aient été sans résultat ? Le sentiment religieux n'a-t-il pas subi de regrettables atteintes ? Croit-on que, si éclatante que soit la réparation, la calomnie ne laisse presque toujours des traces ? La libre propagation de l'erreur, la libre contagion du vice produisent nécessairement une atmosphère morale malsaine. Si les tempéraments robustes résistent à son action délétère, les infirmes y puisent des éléments morbides et y trouvent une cause, sinon de destruction complète, du moins d'un nouvel affaiblissement. Un

petit nombre d'hommes éclairés et prudents combattent les mauvaises doctrines par la réflexion, la prière, une étude sérieuse, la méditation de la vérité ; mais la foule se laisse séduire par la parole qui retentit à ses oreilles et qui flatte sa prévention ou ses passions."

Le libéralisme espère, après avoir enlevé à l'Eglise ses appuis humains, la forcer dans ses retranchements et la bannir tout fait du monde. Cet espoir sera déçu, car nous avons pour nous la promesse de Jésus-Christ. Mais, si l'Eglise est immortelle, la persévérance de tel ou tel pape dans la loi ne se peut affirmer. En pactisant avec le libéralisme, on concourt à la perte d'un grand nombre d'âmes que le système chrétien eût préservées de l'erreur et de l'apostasie. C'est à quoi certains catholiques ne font pas assez attention. Entraînés par une pente fatale, on voit les plus zélés pour l'honneur de la religion adhérer à des doctrines dont ils n'aperçoivent pas le venin. La rectitude du jugement s'altère peu à peu, et l'adoption d'un faux principe conduit insensiblement les meilleurs esprits à des conséquences qui leur causent d'abord fait horreur. N'avons-nous pas été récemment témoins du scandale qu'ont donné les signataires de l'Adresse de Coblenz et de Bonn ? Et cependant ils entendaient demeurer catholiques. Malheureusement pour eux, à ce titre ils avaient voulu joindre celui de libéraux."

Evénements d'Espagne.

LA CHUTE DE SARAGOSSA.

On écrit de Madrid à la date du 19 octobre 1869.

Sarragosse et Valence ont succombé après une lutte horrible qui a duré plusieurs jours.

La patrie seule a été vaincue ! Hommes, femmes, enfants ; tout le monde a pris part au combat dans ces deux malheureuses cités. Les Sarragosseaux, surtout, ont montré qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient toujours les dignes fils de ceux qui, sous le règne de Napoléon I^{er}, défendirent si héroïquement l'indépendance espagnole.

Malheureusement leur courage, loin de contribuer au raffermissement des libertés publiques, n'aura servi qu'à fortifier le règne du sabre, et à retarder le triomphe du droit.

"Il n'y a rien de tel qu'une émeute pour raffermir les gouvernements ébranlés," avez-vous dit. Cette vérité, vraie en général, est encore plus vraie pour notre pauvre Espagne, où la liberté n'a pu jeter des racines aussi profondes que chez vous, où l'instruction est si peu répandue, et les ambitions bêtardes si développées."

Il a fallu 16,000 soldats pour dominer l'insurrection valencienne, et plus de 20,000 pour vaincre les Sarragosseaux. Ces deux soulèvements ont coûté à l'Espagne d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent. A Valence, plus de 1,500 hommes ont été mis hors de combat, dont près de 300 ont été tués !

Trois généraux et un grand nombre

d'officiers ont reçu des blessures graves. Les morts et les blessés ont été encore plus nombreux à Sarragosse !

Dans cette dernière ville, les révoltés se sont battus comme des lions ; ils avaient pu s'emparer de trois pièces de canon, en tuant à coups de couteau les artilleurs qui les servaient."

On ne sait pas encore au juste le nombre des victimes, car, dans les maisons à demi ruinées, voisines du théâtre de la lutte, on trouve à tout instant des cadavres et des blessés. On estime pourtant qu'il n'y a pas en moins de 250 hommes hors de combat des deux côtés. Parmi les victimes se trouvent des femmes et des enfants. Durant les 22 heures de combat, il a été tiré 430 coups de canon."

Un des chefs de l'insurrection de Sarragosse, M. Monforte, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité ; il est parti pour le préside de Carraca, près de Cadix, ainsi que 169 Sarragosseaux condamnés à un certain nombre d'années de la même peine."

Le départ de ces malheureux a été un jour de deuil pour Sarragosse. Il faut espérer que bientôt une amnistie générale rendra à leurs familles désolées toutes ces victimes de la guerre civile."

La colonne d'opérations dans la province de Ténériffe a fait prisonnier un Français qui s'était mis à la tête d'une bande et sur lequel on a trouvé un diplôme de capitaine signé par le général Pierrad, s'intitulant ministre de la guerre de la république fédérative."

Reddition de Valence.

Valence n'a été réduite que le 16 octobre dans la soirée. Neuf jours entiers, ces insurgés à qui la trahison d'une promesse solennelle avait mis les armes à la main, ont arrêté, repoussé les attaques incessantes d'une garnison devenue bientôt une arripe. Ni les vingt-trois bataillons qui les enveloppaient dans un cercle de feu, ni les vingt-quatre pièces de six batteries qui tonnaient aux quatre coins de la ville, ni tout un régiment d'ingénieurs occupé à percer les murs des maisons, n'ont pu faire céder cette résistance acharnée."

Pour la vaincre, il a fallu recourir à toutes les extrémités ; il a fallu débarquer l'artillerie de siège, tout exprès venue par mer de Carthagène ; il a fallu traiter cette généreuse cité comme le roi Bomba jadis traitait Naples, et la bombarder tout un jour. C'est au milieu des flammes d'un incendie qui éclatait sur dix points à la fois ; c'est pour sauver leur patrie d'une destruction complète, que les Valenciens ont pu se décider enfin à jeter les armes."

La milice nationale de Valence s'était engagée par écrit, signé de tous ses chefs, à maintenir l'ordre, et l'autorité militaire avait fait, de son côté, la promesse de ne pas la désarmer. Au mépris de cette parole d'honneur, le 8 mai au matin, le bando de désarmement se publiait par la ville ; et quand le maire et député Guerrero se présenta sur la place de Santo Domingo pour reprocher au capitaine général sa déloyauté, celui-ci répondit

qu'il obéissait aux ordres de son gouvernement. — "La guerre donc, répondit Guerrero, puisque c'est vous qui nous y forcez."

Les deux premières journées furent funestes pour la répression. La colonne envoyée d'abord sous les ordres du colonel Cea et du commandant Alouzo, pour emporter la place Santa Catalina, fut presque détruite, et les deux chefs, presque tous les officiers et un grand nombre de soldats restèrent morts ou blessés."

Les jours suivants, les insurgés restèrent vainqueurs dans tous les combats. Les pertes de la troupe s'élevèrent, d'après des témoins oculaires, à plus de 1,400 hommes ; les chefs surtout ont eu le plus à souffrir, car ils ont dû s'exposer presque toujours pour entraîner leurs soldats."

Ce n'est que le huitième jour que furieux de cette résistance désespérée, qui aurait cédé sans doute si l'on n'avait pas imposé d'impitoyables conditions, le gouvernement ordonna de débarquer l'artillerie de siège qui était dans le port de Grao."

La journée du 15 y fut employée : mais la bataille ne cessa pas pour cela ; et sur tous les points, depuis deux heures jusqu'à minuit, la fusillade et la canonnade reprénaient avec un égal acharnement."

Le lendemain matin, tout était prêt pour la destruction de cette grande ville, qui vient après Madrid, Barcelonne et Séville. Une dernière intimation fut faite avec offre de faire grâce de la peine de mort à ceux qui se rendraient avant neuf heures. Le directoire maintint ses demandes d'indulto. On y répondit par un épouvantable bombardement, qui éclata de plusieurs points à la fois, et par quatre attaques massées, dont l'objectif était la place du Marché. Ce fut alors, ce fut pendant huit heures consécutives, dit une lettre que j'ai sous les yeux, un spectacle affreux, abominable."

Les quatre colonnes, précédées par des sapeurs qui démolissaient les murs des maisons aux divers étages, et appuyées d'une canonnade, que ne cessant pas d'accompagner les grosses pièces de siège et les obus, avançaient pas à pas, rencontrant partout une résistance acharnée, et arrêtées devant chaque barricade. Après quatre heures, elles n'avaient pas parcouru encore la moitié du chemin qui leur était tracé. Mais deux maisons étaient en flammes, et une destruction complète menaçait sans pitié Valence. Le directoire concéda de céder devant un tel danger ; et malgré l'exaspération qui régna, et qui ne s'effacera pas de longtemps, il fut patriotiquement écouté. Mais on ne voulut pas rendre les armes, dont la conservation promise avait à tous coûté si cher, et elles furent jetées derrière les barricades et dans les rues que les insurgés occupaient encore, et qui furent prises alors sans défense aucune."

De toutes parts arrivent des dépêches rassurantes sur l'insurrection ; il ne reste plus que quelques bandes errant au hasard et sans direction, décimées par la désertion et la faim."

Les provinces de Terragone et de Gironne sont déjà complètement libres

de son doigt une bague en émeraude et elle la remit à Henri. Il pâlit : l'amour, car il l'aimait, l'argent il en était avide, se livraient un combat violent dans son cœur ; il n'avait pas cru que cette jeune fille si douce, si timide et dont il se sentait aimé, lui eût intimé sa volonté avec tant d'énergie :

—Thérèse ! dit-il, que faites-vous ? Vous ne m'aimez plus ! vous renoncez à moi."

—Je ne vous rendrais pas heureux, je ne saurais plus moi-même avoir en vous cette foi, cette confiance nécessaires au bonheur, il faut nous séparer. Adieu, monsieur Henri, adieu madame."

—Vous êtes une enfant et une étourdie, ma chère petite, on ne devrait pas laisser les filles mineures régler elles-mêmes, leurs affaires, répondit aigrement madame Lavax, qui voyait, non sans regret les 80,000 francs s'en aller avec Thérèse."

—J'aurais vingt-cinq ans que j'agissais de même, répartit Thérèse avec calme, je sais ce que je veux, je sens ce que je peux, et je ne veux ni ne puis abandonner ma mère et ma famille."

Elle s'était levée et elle salua avec une certaine fierté Henri et sa mère. Il était temps encore ; un mot, un cri de l'âme l'eussent retenue, Henri souffrait, et pourtant ce mot qui le condamnait à un mariage sans argent, il n'eût pas la force de le dire... et il s'éloigna avec madame Lavax."

Thérèse revint auprès de madame de Joulhel, qui attendait avec anxiété :

—Vous avez raison, maman, dit-elle, il n'a pas soutenu l'épreuve. Maintenant, et elle lui montra sa main où la bague de fiançailles ne brillait plus, maintenant, je suis libre et n'appartiens qu'à vous seule. Renvoyez-lui son portrait, et que tout ceci soit à jamais oublié."

(A continuer.)

Feuilleton du Courrier du Canada.

8 NOVEMBRE 1869.

LA

FEMME D'UN OFFICIER.

(Suite.)

—Ah ! maman, ne pas essayer, c'est accepter ce que vous me proposez tout à l'heure : votre dévouement à mon profit, jamais ! non, jamais, je le promet devant Dieu qui m'entend, je ne séparerai mon sort du vôtre, et j'aime mieux écrire à M. Henri que je renonce à me marier."

En disant ces mots, elle prit une plume et une feuille de papier ; sa mère, se rattachant à un dernier espoir, sa mère à qui il semblait presque impossible que sa fille ne fût pas aimée d'un amour pur et intéressé, l'arrêta :

—Ne romps pas, s'écria-t-elle ; oui, tu as raison, essaie, tente un effort ! dis-lui de venir te voir dès son retour du Havre, où il est en ce moment. Peut-être ai-je été trop sévère, qui sait ? il t'aime, mon enfant ! il est impossible qu'il ne te préfère pas à l'argent..."

Thérèse écrivit rapidement, et lut à sa mère quelques lignes par lesquelles elle priait Henri Lavax de venir à Passy le lendemain et de se faire accompagner par sa mère. Madame de Joulhel approuva ; la lettre fut envoyée, et plus calmes, comme on l'est après une décision prise, la mère et la fille causèrent avec une intime confiance. Elles faisaient des projets, elles causaient leur existence à venir : madame de Joulhel se prêtait avec complaisance aux rêves de son enfant, à ces rêves qu'entretenait la confiance la plus absolue dans le genre humain. M. de Joulhel ne spéculait plus, Edgar travaillerait, sortirait

dans un rang distingué de l'Ecole polytechnique, et Henri Lavax, le meilleur des fils, des frères et des maris, serait pour toute la famille un appui, un soutien dévoué, et l'on finirait par remercier l'heureux malheur auquel on devrait de mieux se connaître et de mieux s'aimer."

MADAME DE JOULHEL A SA SEUR

Passy, juin 1829.

Ma chère et bonne Eulalie, Sans le vouloir, vous avez été prophète, et c'est le cœur navré que je vous écris aujourd'hui. Mon pauvre mari a échoué complètement dans ses dernières opérations : notre fortune est perdue ; à peine pouvons-nous sauver de cet horrible naufrage de quoi constituer à peu près la dot de Thérèse, cette dot dont nous sommes responsables envers elle, envers son futur époux. Je ne puis ni ne veux faire aucun reproche à M. de Joulhel ; peut-être a-t-il manqué plutôt de bonheurs que de prudence ; d'ailleurs j'approuvais ses spéculations, mêmes hasardeuses, alors qu'elles avaient une issue favorable, je n'ai donc pas le droit de me plaindre aujourd'hui, mais je souffre, ma chère Eulalie, je souffre cruellement. L'avenir de mon fils est perdu, la vie de mon mari est gâtée, je ne prévois que tristesse, gêne, contrariétés intérieures, sombre perspective qui fait fléchir mon courage et me laisse bien faible, bien abattue."

Thérèse est montrée ce qu'elle est : noble, bonne, généreuse au possible. Elle veut renoncer à ses droits, et elle espère que M. Lavax partagera ses vœux. Eulalie, je ne partage pas, moi, cette illusion : Henri Lavax est un homme capable d'une certaine dose d'affection ; je lui remettrais sans méfiance le sort de ma fille, mais je ne le crois pas au-dessus d'une question d'argent, ni sa mère non plus. Ils sont tous deux de leur siècle. Ma fille leur plaisait, parce qu'elle était charmante et riche, elle n'eût possédé que ce visage, miroir

d'une âme si belle, ils n'eussent pas pris garde à elle. Le cadre a fait valoir le tableau. Ce mariage, d'ailleurs, était choisi parmi les relations de mon mari. Peut-être, laissée à mes propres impressions, eussé-je préféré un homme moins ambitieux que paraît l'être M. Lavax, mais, il y a trois jours à peine, cette ambition, qui semblait devoir le conduire à tout, ne me déplaçait ni pour lui, ni pour Thérèse. Notre manière de voir changea avec les événements."

Thérèse veut lui parler, l'engager à renoncer à la dot promise : je le lui ai permis. Hélas ! je crains que son cœur ne reçoive une blessure ; mais si Henri ne la préfère pas, elle, Thérèse ! à l'argent, il vaut mieux qu'elle le connaisse : elle souffrirait trop, unie à quelqu'un qui lui ressemble si peu ! Je n'ai pu, j'ai voulu, refuser les offres de ma fille... j'ai un mari, j'ai un fils, et la générosité de Thérèse assure leur existence : pourquoi je la rejeter ? Vous me blâmez peut-être, Eulalie ; les situations difficiles, les complications, nous exposent au blâme de nos meilleurs amis, mais vous me plaindrez aussi, j'en suis sûre. Ah ! ma sœur, mes larmes, au bas de cette page, vous diront si je souffre. Répondez-moi. Votre dévouée sœur,

LAURE DE JOULHEL.

III

RÉCIT.

Thérèse attendait, avec un battement de cœur, la visite qu'elle avait sollicitée elle-même. Elle distinguait, au milieu des bruits de la rue, le pas connu d'un cheval et elle entendit un coup d'arrêt à la porte. On monta l'escalier ; Henri Lavax donnait le bras à sa mère, et ils entrèrent, souriants, dans le salon. Ils se rassemblèrent tous deux par le dessin de leurs traits, fins et allongés, par leurs yeux noirs et perçants, et par une certaine élégance du port et de la taille, mais chez Henri Lavax, l'intelligence, la promptitude de la pensée éclataient

dans le regard et dans le geste, tandis que la physiognomie de sa mère avait quelque chose d'à la fois étroit et obstiné qui semblait se refuser à se laisser pénétrer par les idées ou les sentiments d'autrui. Thérèse alla au devant d'elle et l'embrassa ; madame de Lavax lui prit la main et lui dit :

—Nous avons reçu votre billet, chère petite, et en vérité, Henri ne tenait plus en place. Il n'a eu que le temps de parcourir son courrier, et nous voilà."

—Je vous remercie mille fois... tous deux, répondit Thérèse : je désirais vous parler."

—Vous semblez un peu triste ? dit Henri qui la regardait d'un air affectueux, seriez-vous souffrante, mademoiselle ?

—Non, monsieur Henri, préoccupée seulement. J'ai quelque chose à vous dire, à vous et à madame votre mère, et j'espère que vous me comprendrez tous deux."

Henri sourit faiblement, mais sa mère serrait les lèvres, comme si elle se préparait à la résistance. Thérèse éleva son cœur à Dieu pour obtenir du courage, et s'étant assise sur le canapé, à côté de madame Lavax, elle commença :

—Ma mère m'a permis, monsieur, de vous parler et de vous faire une confidence qui vous intéresse, comme membre futur de notre famille. Mon beau-père a osé de grands malheurs ; sa fortune est très-compromise ; il lui reste 30,000 francs qui, dit-on, sont à moi, mais je me croirais indigne d'être votre fille, madame, de devenir votre femme, monsieur Henri, si je pouvais penser un moment à user de mes droits, à dépeupler mes parents et mon jeune frère. Vous êtes de mon avis, n'est-ce pas, monsieur ? Madame, vous sentez cela comme moi !

—Un moment ! s'écria madame Lavax en détachant sa main que Thérèse avait gardée. Un moment, chère petite, vous allez faire là tout bonnement quelque chose d'inouï !

d'insurgés. La bande de Joaritz erro dans la province de Barcelone depuis sa défaite à Pral de Lluçanès. Dans cet engagement que lui livra le bataillon de Talavera, il y a eu plusieurs morts et de nombreux blessés, parmi lesquels on cite le député Llostan. Les insurgés de Llerda fuient précipitamment vers la frontière. Enfin les habitants, aidés de nombreux ouvriers et protégés par les soldats, rétablissent les voies ferrées et les télégraphes, qui seront promptement en état de fonctionner. La ligne de Barcelone à Madrid est déjà rétablie, et la circulation y est même très-active. Dans l'Andalousie, l'insurrection est complètement dominée.—A. T. D.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE.

FEUILLETON.—La femme d'un officier. A continuer. Le libéralisme. Evénements d'Espagne. Raddition de Valence.

CANADA:

QUEBEC, 8 NOVEMBRE 1869.

Il est probable, nous pourrions, sans extravagance, dire qu'il est certain que M. Tourangeau va être élu maire de Québec. Il est, à l'heure qu'il est, le seul aspirant au fauteuil de premier magistrat, la candidature tout fraîchement posée de M. le Dr. Marsden ne pouvant, pour une infinité de raisons, être considérée comme sérieuse.

Nous n'avons, personnellement, aucune objection à ce que M. Tourangeau soit appelé de nouveau à présider le conseil municipal. La corporation étant irrémédiablement condamnée à périr et à périr sous peu, le rôle de M. Tourangeau se bornera à l'assister à ses derniers moments et nous avons la certitude qu'il fera tout en son pouvoir pour qu'elle meure d'une manière décente et qu'elle n'achève pas, avant de trépasser, de ruiner Québec.

Nous tenons donc pour affaire réglée l'élection de M. Tourangeau, et nous passons à une question autrement grave que celle du choix du successeur de M. Lemesurier.

Nous venons de dire que la corporation, dans sa forme actuelle, est condamnée à périr : c'est là, aujourd'hui, l'avis de tout le monde, excepté peut-être des quelques spéculateurs pour lesquels la corporation fait l'office de mère nourricière. Il ne s'agit donc plus maintenant que de s'entendre sur la nature de l'édifice qu'il convient d'élever sur l'emplacement de cette triste maison qui a été le théâtre de si tristes choses et qui a vu passer de si tristes régisseurs.

L'institution d'une commission nommée par le gouvernement et chargée de pleins pouvoirs serait incontestablement bien vue par la grande majorité des contribuables, mais, pour être exact, nous devons ajouter qu'il se rencontre encore des personnes, très-hostiles d'ailleurs au système actuel, qui trouvent ce remède trop violent et qui ne peuvent pas se faire à l'idée que les citoyens d'une ville libre soient ainsi privés de leur droit le plus cher, celui de choisir eux-mêmes les administrateurs des deniers qu'ils versent dans la caisse municipale. A ces partisans un peu outrés du droit de représentation nous dirons qu'il est facile d'arranger les choses de manière à satisfaire à la fois et ceux qui tiennent pour une commission nommée par le gouvernement et ceux qui ne veulent pas d'une commission par la seule raison qu'avec ce système ils perdent le droit de contrôler les affaires municipales. Ce moyen est très simple, et on nous saura peut-être gré de le faire connaître.

Supposons qu'on décide de remettre à trois commissaires le soin de veiller à nos affaires municipales. Pour enlever aux avocats du régime électoral tout prétexte à récriminations, il suffirait de statuer que ces trois commissaires seront choisis par le gouvernement sur neuf ou douze candidats qui seront préalablement élus régulièrement par les contribuables. Maintenant, pour calmer les appréhensions, parfaitement justifiables du reste, de ceux qui ont perdu confiance dans le *vox populi* on pourrait, pour les fins de cette élection des neuf ou douze candidats, augmenter considérablement la qualification des électeurs de manière à ne laisser voix au chapitre qu'aux citoyens les plus intéressés à ce que le choix des candidats soit judicieux.

A notre humble opinion, une commission nommée dans ces conditions aurait toutes les garanties d'efficacité et ne présenterait pas les dangers d'une commission nommée directement par le gouvernement.

La législature d'Ontario a adopté, dès sa première séance, l'adresse en réponse

au discours du trône.

On ne saurait assurément marcher plus rondement.

Comté de Renfrew.

C'est demain que commence la votation dans le comté de Renfrew. On croit que Sir Francis Hincks sera élu par une forte majorité.

Sherbrooke.

L'hon. M. Robertson, ministre des finances de la province de Québec, a été élu par acclamation à Sherbrooke.

Documents publics.

Nous accusons réception du "rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année 1868."

Ce rapport est rempli de détails intéressants sur les pêcheries et sur tout ce qui est du ressort du département confié à l'hon. M. Mitchell.

Revue religieuse et agricole.

M. l'abbé N. A. Leclerc vient d'entreprendre la publication d'une revue un peu dans le genre de l'excellent *Rosier de Marie*.

Nous avons sous les yeux le numéro prospectus de cette nouvelle publication, et nous pouvons dire que si elle est fidèle au programme qu'en a tracé son fondateur, et si nous ne doutons pas qu'elle le soit—elle rendra des services et sera encouragée comme elle le mérite.

Le nouveau journal paraîtra tous les quinze jours sous le titre de : *Gazette des familles canadiennes*. Son programme est très court mais en même temps très pratique : faire aimer, par la citation de bons exemples, notre sainte religion et rendre service aux cultivateurs en leur donnant les moyens de rendre leurs travaux profitables.

La *Gazette des familles* est imprimée chez M. C. Darveau, rue la Montagne, Québec. Chaque livraison contiendra 24 pages de lecture. Le prix d'abonnement est d'un écu par année.

Nécrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Joseph Bellanger, père du Révérend M. Bellanger, curé de Deschambault, décédé en cette ville, le 5 courant à l'âge de 84 ans et 7 mois.

Son service aura lieu, demain, mardi à neuf heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le convoi partira de sa demeure, rue St. Valier, No. 144.

La Communauté des religieuses du Sacré-Cœur vient de faire une perte bien sensible dans la personne de la Révérende Sœur M. Brangier, décédée le 2 du courant, à la maison du Sacré-Cœur de cette ville. Elle en fut pendant quatre ans la supérieure et déploya, dans cette charge, une énergie et un dévouement que toutes les qualités de la Mère Guinard qui lui succéda en 1865, n'ont pas entièrement éclipsés.—(Nouvel-Monde.)

La Sœur Brangier a un droit spécial à notre reconnaissance : c'est elle qui a fondé l'excellente maison du Sacré-Cœur de cette ville. Elle en fut pendant quatre ans la supérieure et déploya, dans cette charge, une énergie et un dévouement que toutes les qualités de la Mère Guinard qui lui succéda en 1865, n'ont pas entièrement éclipsés.—(Nouvel-Monde.)

Vendredi, le conseil municipal a accepté la démission du maire de Québec après un débat orageux.

Les curieux qui ont assisté à cette séance ont dû faire, à la sortie de la salle, la réflexion qu'il est grandement temps qu'on rase cette boutique qui prend de plus en plus les allures d'un club de la pire espèce.

Nominations.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de la province de Québec contient les nominations suivantes :

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 octobre 1869.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR, nommer Louis-Antoine Dessaulles et Charles E. Shiller, échevins, conjointement, Greffier de la Couronne, pour le district de Montréal.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR, nommer Louis-Antoine Dessaulles et Charles E. Shiller, échevins, conjointement Greffier de la Paix et des Sessions de la Paix, pour le district de Montréal.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR, nommer Joseph Beauchamp, échevin, Greffier de la Cour de Circuit pour le comté de Montcalm.

Bulletin Américain

(du *Courrier des Etats-Unis*)

L'importance de la victoire remportée par les démocrates dans l'Etat de New-York s'accroît à mesure que les dépouilles électoraux sont plus connus. Il est aujourd'hui établi que la majorité démocratique atteindra le chiffre de quinze à vingt mille voix. En outre, et c'est là le point le plus important, les démocrates seront en majorité dans les deux chambres de la Législature. On peut donc

s'attendre à voir disparaître de la législation de l'Etat une foule de mesures vexatoires votées par les républicains depuis leur avènement au pouvoir.

Quand à la nouvelle constitution, dont l'élaboration a été si longue et si accidentée, elle est définitivement repoussée par le vote ou pour mieux dire par l'indifférence populaire.

Dans le Maryland, les démocrates l'ont emporté sur toute la ligne. La défaite des républicains a été si complète qu'il n'en restera pas un, dans la Législature, pour raconter les péripéties de la lutte.

A Washington, le calme le plus complet règne dans les régions politiques. On se prépare, de part et d'autre, à la prochaine session congressionnelle.

En prévision des débats auxquels donneront lieu les affaires du chemin de fer transcontinental, le secrétaire de l'intérieur fait publier un rapport des inspecteurs fédéraux de cette importante ligne. Ce document, très étendu, donne les détails les plus minutieux sur l'état actuel de la route et des travaux qui s'y font. Les deux compagnies de l'Union et du Central Pacific s'occupent activement de perfectionner les travaux d'art sur leurs lignes respectives, principalement dans les parties montagneuses qu'elles traversent. La voie a été élargie et les ponts provisoires ont été remplacés par des ponts en pierre ou en briques. Les traverses en sapin ont été enlevées, dans la vallée de la Platte et remplacées par des traverses en chêne ou en pin rouge. En un mot, les compagnies n'ont rien épargné pour se conformer aux exigences du cahier des charges imposé par le Congrès.

Suppression de la Mort.

Jusqu'ici tout avait été possible en Amérique ; les canards les plus gigantesques avaient traversé les mers, mais jamais on n'avait entendu parler de résurrection. Que les incrédules ouvrent les yeux et lisent le récit suivant, emprunté aux *Annales de la médecine et de la chirurgie étrangères* :

(*Courrier des Etats-Unis*)

Le 18 avril 1868 eut lieu dans la prison de Villaria (province de Minas Geraes), au Brésil une double exécution capitale, celle des nommés Aveiro et Carinés. (Au Brésil, les exécutions se font à huit ceps, dans l'intérieur de la prison.)

Le docteur Lorenzo y Carmo, de Rio-Janeiro, très connu des savants par ses remarquables travaux sur l'électricité appliquée à la physiologie, son habileté chirurgicale et ses succès dans les opérations d'autoplastie, eut l'idée et obtint l'autorisation de profiter de cette circonstance pour vérifier expérimentalement la puissance de l'électricité et démontrer son analogie avec quelques-uns des phénomènes de la vie. Jusque-là les expériences nombreuses tentées dans cette voie avaient été faites sur la tête et le tronc isolément ; M. Lorenzo y Carmo imagina de renouveler l'expérience en les réunissant.

Les têtes des deux condamnés tombèrent à un très court intervalle dans le même panier ; celle de Carinés d'abord, puis celle d'Aveiro. Immédiatement après cette seconde exécution, une compression fut exercée par un des élèves qui accompagnaient le docteur Lorenzo, sur les artères carotides d'Aveiro pour arrêter l'hémorrhagie ; le corps fut alors déposé sur un lit préparé à l'avance. Un des aides ayant saisi vivement une tête, le docteur Lorenzo l'appliqua aussi exactement que possible sur la section et la fit maintenir dans cette position.

Les électrodes d'une pile électrique puissante furent appliquées à la base du cou et sur la poitrine ; sous cette influence, on vit immédiatement, comme dans les expériences antérieures, les mouvements respiratoires s'effectuer. Le sang qui pénétrait en abondance par la surface de section dans la trachée et les bronches menaçant de s'opposer à l'arrivée de l'air, le docteur Lorenzo pratiqua la trachéotomie ; la respiration se fit alors régulièrement. La tête fut rattachée au tronc au moyen de nombreux points de suture et d'un appareil spécial.

Le physiologiste voulait voir pendant combien de temps un simulacre de vie pourrait être ainsi entretenu artificiellement. Son étonnement fut grand quand il vit qu'au bout de deux heures non seulement la respiration persistait encore sous l'influence du courant électrique, mais la circulation avait même repris une certaine régularité ; le pouls battait faiblement, mais d'une manière sensible. L'expérience fut continuée sans relâche.

Après soixante douze heures, on constata avec stupefaction un travail de cicatrisation évident qui commençait à s'opérer sur les bords de la section. Un peu plus tard, des signes de vie se manifestèrent spontanément sur la tête et les membres jusque-là privés de mouvement. Ce fut à ce moment que le directeur de la prison, entra pour la première fois dans la salle d'expérience, reconnut que, par une erreur singulière due à la précipitation occasionnée par la nécessité de l'opération même, la tête de Carinés avait été prise pour celle d'Aveiro et appliquée sur le corps de ce dernier. On continua néanmoins.

Trois jours après, les mouvements respiratoires se rétablirent d'eux-mêmes, et on put supprimer l'électricité.

Le docteur Lorenzo y Carmo et ses aides étaient stupéfaits et effrayés d'un résultat si inattendu et de la puissance de cet agent qui, entre leurs mains, avait rétabli la vie dans un corps auquel la loi avait enlevé le droit d'exister.

Le savant chirurgien, qui n'avait eu en vue qu'un simple expérience de physiologie, employa toute son habileté à continuer cette œuvre que la science, aidée contre toute attente par la nature, avait si singulièrement commencée. Il favorisa le travail de cicatrisation, qui s'accomplissait dans les conditions les plus favorables ; au moyen d'une sonde œsophagienne, des aliments liquides furent introduits dans l'estomac.

Au bout de près de trois mois, la cicatrisation était complète et les mouvements, quoique encore difficiles, devenaient de plus en plus étendus. Enfin, au bout de sept mois et demi, Aveiro-Carinés put se lever et marcher, n'éprouvant plus qu'un peu de roideur dans le cou et de faiblesse dans les membres.

Victor Hugo renté par ses frères.

Si jusqu'ici le poète de Guernsey avait pu se faire quelque illusion sur sa popularité politique, la manière dont la presse radicale elle-même a accueilli son manifeste ne doit plus lui laisser aucun doute à ce sujet.

L'organe radical par excellence, le *Réveil*, par la plume de M. Delescluze, inflige à l'il-

lustre écrivain une véhément admonestation dont quelques passages, empreints d'une cruelle franchise, sont instructifs à reproduire :

M. Victor Hugo se défend d'avoir conseillé, il ne conseille aucune manifestation populaire. La vérité est que son style seul figurait dans les manifestes du *Rappel* ; mais comme il approuve pleinement le *Rappel* d'avoir "demandé aux représentants de la gauche un acte auquel Paris pût s'associer par une démonstration expressive pacifique et sans armes," cela revient au même : *habemus confitemur reum*.

Quoi qu'il en soit, M. Victor Hugo s'empresse de reconnaître que l'abstention de la gauche entraîne l'abstention du peuple, et que, le 26 octobre, "personne ne doit descendre dans la rue." C'est trop et c'est trop tard. Pas plus que personne, M. Victor Hugo n'a le droit de commander au peuple, de lui dire aujourd'hui : Marche ! et demain : Arrête-toi ! Ces façons dictatoriales ne sont plus de mise aujourd'hui. Le peuple est toujours maître du faire tel usage qu'il lui plaît de sa souveraineté, et ce ne serait pas la première fois qu'il aurait pris parti sans écouter députés, journaux ni poètes...

M. Victor Hugo s'imagine qu'on mène le peuple comme on mène un mélodrame, et M. Victor Hugo a tort. Le peuple n'aime pas à recevoir par ricochet, d'au delà de la frontière, un mot d'ordre et un plan de campagne ; on n'a pas voix dans ses conseils quand on n'est pas là pour partager ses risques, et M. Victor Hugo a fini par le sentir, puisqu'il dit que, quand il le conseillerait une insurrection, il y sera. Pourquoi donc n'a-t-il pas engagé ses collaborateurs du *Rappel* à plus de réserve ?

N'ayant pas conseillé le 26 octobre, il y eût brillé par son absence ; et quelle n'eût pas été sa douleur que de ne arriver que le lendemain, en cas de succès ! Eût-il pu s'en consoler ? Tout est donc pour le mieux. Le peuple fera tout ce qu'il voudra quand et comme il voudra, et ni M. Victor Hugo ni M. Malaspine n'auront la responsabilité qu'ils voulaient assumer. Qu'ils fassent leur devoir comme le commun des mortels, simplement, sans fracas, et peut-être, en s'essayant à la modestie, apprendront-ils à être juste avec leurs confrères....

On voit que M. Delescluze, représentant autrement autorisé que M. Victor Hugo de l'opinion radicale, n'entend point se courber devant la despotique orthodoxie de la petite Eglise du *Rappel*.

Franchement, le premier essai que vient de faire M. Victor Hugo de sa présidence républicaine n'est pas de nature à l'encourager à en tenter un second.

M. Gladstone et les Féniens.

Voici la lettre par laquelle l'hon. Premier répond au mémoire adressé au Gouvernement pour l'élargissement des prisonniers politiques Irlandais. Ayant constaté qu'il n'avait pu découvrir aucun indice lui indiquant "qu'ils avaient renoncé à leurs desseins pervers contre la paix publique aux quels le gouvernement a coupé court par les emprisonnements," il dit :

C'est là le fait le plus important, puisqu'il est bien connu du Gouvernement que la conspiration féniennne n'est nullement éteinte dans le Royaume-Uni ou dans l'Amérique. Il est de plus, malheureusement notoire, qu'un grand nombre de journaux publics et répandus en Irlande, s'efforcent d'engendrer le mécontentement et la désaffection, ce qui est très dangereux pour l'état social et politique. Cela a toujours été, et c'est encore, notre désir, d'user de clémence tant pour la durée que pour le mode d'emprisonnement en autant que la sûreté publique peut nous le permettre.

Nous en avons donné une preuve en recommandant à la Cour un élargissement des membres moins importants de la conspiration mais nous avons tenu sous main les chefs de l'organisation. Quant à leur élargissement notre devoir n'est pas seulement de considérer que ce serait une arme pour réprimer les crimes futurs, ni le contentement que cause toujours un acte de clémence : mais nous devons avant tout assurer la paix et la sécurité de la masse loyale des populations du Royaume envers laquelle nous sommes tenus de veiller à la sûreté publique et à la bonne administration de la justice. On considérerait toujours comme un grand crime d'exciter par ses conseils ou autrement, le peuple à la rébellion, et le tolérer n'en serait pas un moins grand.

L'administration n'a aucune considération d'intérêt à punir, si ce n'est son devoir. Elle ne dit point non plus se soustraire à l'obligation de considérer si le temps du pardon n'est pas venu, en en laissant le soin à d'autres. S'il émanait à tort un acte de pardon, le nombre des requérants ne serait pas une excuse pour ceux qui avaient la couronne, et ne leur ôterait aucunement de leur responsabilité.

Après ces considérations, nous en sommes venus à la conclusion que ce serait manquer à notre devoir comme gardiens de la sécurité publique que de conseiller l'élargissement de ces prisonniers. Notre Souveraine, aidée des lumières du Parlement vient d'accorder à l'Irlande une grande mesure de conciliation et de justice.

Nous ne doutons pas qu'une pareille législation congne dans le même esprit sur d'autres questions vitales pour l'Irlande ne continue, et n'ait enfin l'effet de mettre l'harmonie dans toutes les classes de l'Irlande sans peut-être ces quelques individus qui loin de travailler pour ce grand but, n'ont travaillé qu'à semer la discorde. Quoiqu'il en soit, quant à ce qui nous concerne, si d'un côté nous sommes bien décidés à continuer l'œuvre de justice commencée, nous sommes également déterminés à maintenir par tous les moyens à notre pouvoir, la sécurité de la vie et de la propriété, l'autorité de la loi et l'intégrité de l'empire ; et c'est avec confiance que j'en appelle à vous tous, Messieurs, et à tous les sujets loyaux de l'Irlande, vous priant de laisser cette malheureuse question entre les mains du gouvernement,

qui aura à en décider avec pleine connaissance et sa responsabilité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé), W. E. GLADSTONE.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le télégraphe transatlantique.)

Londres, 5 Nov.

Le *Post* fait l'éloge des vertus privées de feu M. Peabody, qui y savait joindre les vertus publiques. Il parle du bien qu'il a fait aux classes ouvrières et des immenses sommes d'argent qu'il a prodiguées en leur faveur et qui ont rendu son nom grand.

Paris, 5 Nov.

La cour s'est rendue hier à Compiègne, l'Empereur n'y était pas présent.

H. Rochefort, le rédacteur de la *Lanterne*, est parti hier de Bruxelles pour se rendre à Paris.

Il a été arrêté à la frontière, mais a ensuite été relâché et a été muni d'un sauf conduit par ordre de l'Empereur. Il a continué ensuite son voyage et on l'attend sans tarder à Paris. On parle de la maladie du roi d'Italie, mais on n'en a aucune nouvelle officielle.

Madrid, 5 Nov.

L'amiral Topote a péremptoirement refusé de retirer sa démission et elle a été acceptée à contre-cœur, hier soir.

Londres, 5 novembre.

L'un des hommes de l'équipage du yacht *Thames*, fâché d'avoir perdu la course qui a eu lieu aujourd'hui, sur la Tamise, a malmené ensuite des subalternes et il a fallu l'intervention de ses amis pour mettre fin à son brutal procédé.

Madrid, 5 novembre.

Les démocrates et les progressistes ont tenu une conférence conjointe dans le but de discuter la question de la situation. La condition critique des affaires donne lieu à beaucoup d'anxiété. On organise une forte opposition contre l'élévation au trône du Duc de Gènes, elle se recrute de nouveaux partisans.

Signor Oreg a été élargi aujourd'hui. Un bataillon de volontaires a fait voile aujourd'hui de Cadix pour la Havane.

Londres, 5 novembre.

Le bateau *Tyne* a parcouru la distance de Putney à Mortlake en 25 minutes et 43 secondes.

Londres, 6 novembre.

La mort de George Peabody est arrivée si tard jeudi qu'on n'a pu donner quelques détails qu'aujourd'hui seulement. Sa mort est universellement regrettée. Les pavillons flottent à mi-mat, plusieurs maisons sont ornées de draperies funèbres, tout annonce le deuil public.

La Reine a présidé aujourd'hui l'ouverture nouveau pont avec les cérémonies de la Cour. Les rues étaient remplies et les maisons du voisinage élégamment décorées.

Paris, 6 novembre.

Les dernières nouvelles disent que le roi Victor Emmanuel est bien malade à Florence. Il est maintenant assez probable que l'Empereur passera une partie de l'hiver à Nice.

Constantinople, 6 novembre.

On annonce que le sultan n'assistera point à l'ouverture du canal de Suez.

FAITS DIVERS.

COUR CRIMINELLE.—La cour criminelle, sous la présidence de Son Honneur le juge Caron s'est ajournée samedi jusqu'au prochain terme. Le juge a prononcé les sentences suivantes :

O. Frenette, vol d'une lettre chargée au bureau de poste, cinq ans de réclusion au pénitencier. Paré, faux-monnayeur, un an de réclusion à la prison de Québec.

McGowan, trouvé coupable d'avoir infligé des blessures graves, cinq ans d'emprisonnement au pénitencier.

William Taylor, pour mépris de Cour, un mois de prison.

Daniel O'Neil et George Wilson, pour vol sur la personne, quatre mois de prison.

George Cooper, pour coups de poignard, cinq années de pénitencier.

Vol.—L'office du clerc du marché Finlay a été enfoncé samedi matin, mais le voleur y a été pour ses peines ; on avait eu la précaution d'enlever tout l'argent la veille.

SAUVAGE.—Le navire *Advance*, parti de Québec lundi dernier, pour Glasgow, avec un chargement de bois, a été jeté à la côte à l'île St. Barnabé. Suivant le rapport du Capitaine du Napoléon III, qui y a été envoyé, l'*Advance* est dans une mauvaise position.

M. Gaspard LeMoine, L. L. B., maître-ès-arts de l'Université de Fordham. N. Y., et gradué en droit de l'Université-Laval, a été admis, vendredi dernier à pratiquer comme notaire, après avoir passé un brillant examen, devant la Chambre des Notaires. M. LeMoine est le fils de A. LeMoine Québec, trésorier de la maison de la Trinité à Québec.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que demain, Mgr. Pinsonnault, Evêque de Birlha, commencera, à la Cathédrale, un cours d'instructions sur quelques points principaux du *Syllabus* et autres notions très importantes sur tout à l'approche du Concile œcuménique qui, comme tout le monde le sait, doit s'ouvrir à la Basilique du Vatican le 8 Décembre prochain, fête de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge. Sa Grandeur continuera ces conférences tous les Dimanches, jusqu'au 3em Dimanche de Décembre. Elles ne seront interrompues que le 1er Dimanche de l'Avent 28 Nov. courant, à cause de la solennité des 40 heures qui s'ouvriront ce jour-là à la Cathédrale.

Ces instructions, qui seront suivies des prières qui se font tous les dimanches dans la Cathédrale pour l'office de l'Archidiocèse, commenceront à 7 1/2 heures du soir. (L'Ordre.)

—Le *Pays* raconte que mardi dernier M. Canfield Dorwin, le banquier fugitif du mois de mars dernier, avait fait une apparition inattendue sur l'asphalte de notre Wall Street, la rue St. François-Xavier. MM. Boyer, Hudon et Cie, qui avaient été ses dernières victimes, ne lui permi-

rent pas longtemps de respirer l'air frais. Dès quatre heures de l'après-midi les huissiers lancés sur la piste du renard, avaient happé leur proie et faute de cautions, le digne banquier était confié le même soir aux soins du gôlier qui en aura la garde.

—LONGÉVITÉ.—Un singulier cas de longévité dans le canton de Kenyon. Ecosse, attire l'attention de quelques journaux. Une femme a atteint l'âge extraordinaire de 126 ans, ce que l'on a constaté par un registre de l'état civil. Elle travaille encore dans la maison et est passablement active. —*Pays*.

—Les propriétaires du *Dominion* de Windsor annoncent qu'ils vont fonder un journal français sous le titre de *L'Etoile Canadienne*. La majorité de la population de comté d'Essex étant d'origine française, il n'est que juste qu'elle ait un organe. —(Nouvel-Monde)

ANTIQUITES DU NEVADA.—Un correspondant qui a fait un voyage dans la partie sud-est de l'Etat de Nevada, donne la description suivante de certaines ruines, vestiges d'une civilisation disparue, que lui est et ses compagnons ont en la bonne fortune de découvrir :

"Le 15 octobre, nous découvrîmes, au centre d'une large vallée, des salines autrefois exploitées par les Indiens, mais qui paraissent abandonnées depuis longtemps. Au sud de la même vallée, se trouvait une curieuse collection de rocs, de remblais et de piliers, couvrant une superficie de plusieurs acres d'étendue, et ressemblant aux ruines d'une ancienne cité. Nous aperçûmes quelques débris d'arcades bien conservées et une quantité de petits piliers en pierre construits avec une espèce particulière de mortier ou de ciment rouge, et distants l'un de l'autre d'une vingtaine de pieds, comme s'ils avaient servi à soutenir un aqueduc. Par place, l'alignement des rues était rendu reconnaissable par la régularité des pierres non encore entièrement recouvertes par le sable. Quoique l'action du temps ait altéré leur forme première, il était facile de s'apercevoir que ces pierres ont été autrefois taillées. La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est que cette place avait été à une autre époque habitée par un peuple arrivé à un certain degré de civilisation. Beaucoup d'autres, avant nous, ont rencontré des ruines semblables à différentes places entre les Montagnes Rocheuses et la Sierra Nevada. Elles sont peut-être tout ce qui reste des villes autrefois florissantes qu'habitaient les anciens Aztèques." (Courrier des Etats-Unis.)

ROLLE SCRIBE.—Mardi, vers les quatre heures de l'après midi, un honorable négociant du bas de la ville, M. David Bell était en son bureau, n. 66, Robinson street, à causer avec quelques personnes, quand se levant soudain de son fauteuil par un bond convulsif, il arracha avec fureur ses vêtements et, avant que les témoins fussent revenus de leur stupefaction, s'élança entièrement nu dans la rue et se mit à courir en se déchirant la chair avec les ongles. Il descendit ainsi Robinson et West streets, sautant par dessus les caisses, barils et colis de tout genre qui encombraient ces quartiers commerçants, et poursuivi par une foule de curieux.

Comme il arrivait sur le dock de Barkley street, un citoyen l'empoigna à bras le corps, mais le fou se dégagea et reprit sa course. Toutefois, il ne jouit pas longtemps de sa liberté, car il fut arrêté, quelques pas plus loin, par l'officier de police MacConnell, de service au ferry d'Ilboken, qui, aidé de plusieurs personnes, le terrassa, lui lia les pieds et les mains, et après l'avoir roulé dans une couverture, le conduisit en voiture à la station du 3e precinct, où le capitaine Ullman, prenant le pauvre insensé par la douceur, mit tout en œuvre pour le calmer et le rappeler à lui, mais il n'y put réussir. A tout ce qu'on put lui dire, David Bell fit invariablement la même réponse : "Père, ce n'est pas ma faute !" Bien que ces maîns fussent attachées, il trouva moyen, pendant l'interrogatoire, de saisir une photographie placée à sa portée, et si raisonnements ni prières ne purent lui faire rendre. Pour ne pas l'exaspérer, on la lui a laissée.

Un chirurgien a constaté que les blessures qu'il s'est faites en s'enfonçant les ongles dans la chair sont profondes et même dangereuses. L'infortuné a été mené aux Tombes sans qu'on ait pu tirer de lui un seul mot raisonnable. Il est triste et effrayant de penser que la raison de l'homme peut ainsi être subitement foudroyée.—(Courrier des Etats-Unis.)

—La *Revue Coloniale* annonce un désastre terrible qui a anéanti plusieurs communes de l'île de la Réunion. Voici le résumé des nouvelles parvenues par le dernier courrier :

"Par une de ces fortes bourrasques, si fréquentes dans la mer des Indes au mois de juillet, le feu a pris dans les forêts qui dominent la commune de Salazie, située au milieu des montagnes. "Poussé par le vent, l'incendie a rapidement gagné les villages voisins, avant même qu'il fût possible de leur porter secours. La plupart des habitations ont été dévorées par les flammes ; il ne reste que des monceaux de ruines. De nombreuses familles sont réduites à vivre de la charité publique.

elle est le colonel, les fameux hussards de la Mort, qui ont été battus dans cette petite guerre. L'état-major de son régiment a tenu à honorer militaire l'impétueux amazone. Il offre à son Altesse Royale un sabre d'honneur, qui a été commandé au plus habile manufacturier de Berlin. Sur la lame seront écrits en lettres d'or ces mots : *Les dragons de la princesse royale à leur colonel.*

ANNONCES NOUVELLES.

La Traversée du Grand-Tronc. — A. Gaboury.
Le Calendrier pour l'année 1870 — Léger Brousseau.
Almanach Agricole, Commercial et Historique — Léger Brousseau.
Salsepareille de Bristol.
Pâtes sucrées de Bristol.

BULLETIN COMMERCIAL

Le montant des droits perçus à la Douane le 5 du courant dans le port de Québec est de \$721.18.
do do 6 \$1276.49.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 6 Nov. 1869.
Or, 127.
Coton vendu à 26 c.
Fleur-recettes, 17,000 barils. Ventes, 74,000 brls.
Superfine de l'état et de l'ouest, \$5.10 à 5.20.
Commune et choisie extra de l'état, \$5.45 à 6.10.
Commune et choisie extra de l'ouest, \$5.30 à 6.10.
Fleur de seigle, \$4.75 à 6.00.

MARCHÉ DE QUÉBEC.

Québec, 8 Nov. 1869.
Erable 3 Pieds..... \$3 60 @ 4 00
" 24 "..... 3 20 @ 3 40
Merisier 3 "..... 3 20 @ 3 30
" 24 "..... 2 80 @ 3 00
Bouleau 3 "..... 2 50 @ 2 60
" 24 "..... 2 40 @ 2 50
Épinette 3 "..... 2 20 @ 2 45
Écorce de Prunelles par 100..... 7 00 @ 5 00
Bois mêlé..... 1 80 @ 2 00
Foin par 100..... 6 00 @ 7 00
Paille..... 8 00 @ 9 00

—PRIX DU DÉTAIL—

En Monnaie. Québec, 8 Nov. 1869.

MARCHÉ DE LA FLEUR.

FLEUR Extra Sup..... \$7 60 @ 0 00
" Extra..... 6 00 @ 6 25
" Fancy..... 5 30 @ 5 50
" Sup. No 1..... 5 15 @ 5 30
" Superfine No 2..... 4 75 @ 4 90
" Fine..... 4 55 @ 4 70
" Middling..... 4 20 @ 4 40
" Pollards..... 3 65 @ 3 85
Fleur en poche 1re qual, par 100 lbs..... 2 50 @ 2 70
Farine entière..... 2 45 @ 2 60
Orge..... 0 70
Pois..... 1 15
Beurre par lb..... 0 18 @ 0 20
Œufs " doz..... 0 18 @ 0 20
Avoine par 100 minots..... 0 50 @ 0 52
Patates..... 0 45 @ 0 48

IMPORTATIONS.

PAR LES VAPEURS DE MONTREAL.
5 Novembre.
Par le vapeur *Montreal*, Nelson, de Montréal—45 mannes à McGaffey, Dolbec et Cie.
6 Novembre.
Par le vapeur *Québec*, Labelle, de Montréal—1 sac d'amandes, 4 demi-bouteaux de vin à Gibb, Laird et Cie.

Par le Grand-Tronc.

6 Novembre.
1 boîte de marchandises à H. S. Scott et Cie. 10 boîtes de tabac à Woods et Cie. 15 do à J. Texfide. 25 do à Gibb, Laird et Cie. 1 machine à P. Vallière. 1 caisse de quincaillerie à Hardy et M. 2 barils à Woods et Cie. 1 caisse de quincaillerie à J. S. Drysdale. 1 boîte de poisson à J. S. Butler et Cie. 1 boîte de poisson à P. Gailfoyle. 1 boîte de poisson à M. Hoggan. 1 baril de poisson à P. Plamondon. 2 boîtes de marchandises à W. Stanley. 2 boîtes de chapeaux à L. Parant. 12 boîtes à A. Watters. 1 boîte, 1 manne à S. Boyce.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.
5 Novembre.
S. S. Margaretha, Stevenson, Hamond, Rivière Moisie, John Laird, passagers et fret.
Goélette Marie Arthémise, Bosé, Harbor Grace, 16 jours, Lord et Magor, poisson et huile.
6 Novembre.
S. S. City of Quebec, Connell, Pictou, etc., Comp. des Ports du Golfe, mailles, 115 passagers, et cargaison générale.
Canal Boat W. R. Burton, Woodruff, New York, O. W. Wilson, cargaison générale.

EN CHARGEMENT.

Noms. Tonx. Pour. Par qui. Où.
6 Novembre.
Le vapeur *Washington*, Fairchild, New York, Bell Forry et Cie.
Navire *Glencora*, Dion, Greenock, Henry Fry.
Brick *Harry Virdon*, Collins, Cardenas, C. M. O'Callaghan.
Goélette *Highland Jane*, Aschah, Bathurst, N. B. W. & R. Brodie.

PRETS A PARTIR.

6 Novembre.
S. S. Nova Scotia, Watts, Liverpool, Allas, Rae et Cie.
— St. David, Scott, Glasgow, do
Navire *Minnehaha*, Lenak, Glasgow, Jas. Connolly.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

2 Novembre.
Goélette Beremisse, R. Lemieux, Cap. St. Ignace—Bois.
— Marie-Élize, D. Harvey, Ile-aux-Coudres—Patates et avoine.
— St. François, Jos. Simard, Petite Rivière—Bois et anguilles.
— Merceline, T. Gagnon, St. Joachim—Bois.
29 Bateaux avec bois et mardiers.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.

6 Novembre.
Goélette Adélaïde, P. Lagassé—Bois.
— Serpent Vert, O. Lavalée, do.
— Marie-Philomène, Deroy, do.
— Lin, Z. Morin, do.

PASSAGERS.

Par S. S. City of Quebec, Connell, de Pictou, etc. — M. Light, M. D. Ahearn, Capt. Cass, M. O. Sirois, M. John Baker, M. F. LeBrun, Dile Temple, M. Wakefield et sa femme, M. M. Laye, femme et enfant, Dile Shaw, M. Painchaud, Mad. St. Croix, Mad. Jas. Ryan, M. L. Martin, M. G. Blais, M. L. Gelly, M. Duprat, M. John Hume, M. E. Flynn—22 passagers de chambre et 93 d'entrepont.

LISEZ ! LISEZ ! LISEZ !
PLEURESIE.

Montréal, 12 mai 1864.

A. MM. LARMAN & KEMP :

Chers Messieurs.—L'automne dernier, ma femme a été atteinte d'une Pleurésie des plus graves, il n'y avait pas de remède, et je désespérais de sa guérison. En lisant un de vos *Manuels*, qui était dans la maison, elle eut l'idée d'essayer la *Salsepareille de Bristol*. Après deux bouteilles, le mieux se déclara, et avec les *Pilules sucrées de Bristol*, qu'on recommandait de prendre avec la *SALSEPAREILLE*, elle fut complètement guérie au bout de cinq bouteilles. Je me trouve engagé, pour le bénéfice du public, à certifier cette cure.

Voire, etc.

JOHN GOODBODY,
No. 3, Dumarais Street.

31
Quelque chose que tout le monde doit savoir.—Le voyageur qui se promène dans les *Pilules sucrées de Bristol* est armé contre les maladies de l'estomac, du foie et des entrailles qui sont si communes à tous les climats. La première chose à faire en cas d'attaques bilieuses est de nettoyer les entrailles. Les *Pilules sucrées de Bristol* font cela rapidement, mais non pas rudement. Tout en expulsant, elles ont un principe émoussant qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques, n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour le dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertige, les coliques, les brûlures de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités étant contenues dans des fioles.

JOSEPH S. LEE.

Douane d'Ottawa, 12 mai.
A vendre chez tous les pharmaciens,
John F. Henrie & Cie., Agents 393, Rue St. Paul
Montréal, C. E.
Québec, 8 Novembre 1869. 1581

LA DYSPÉPSIE est guérie par l'usage des pilules toniques du DR. COLBY contre la constipation. Elles régularisent les intestins, régent le foie, embellissent la complexion et renouvellent le système; elles sont composées d'ingrédients énergiques et très concentrés, et s'attaquent à la racine de la maladie, opérant la guérison comme par magie.
Des milliers de personnes attestent leurs propriétés curatives extraordinaires. En vente par tous les détaillants.

BEAU! SPLENDIDE! ! est le verdict donné par tous ceux qui se servent du cosmétique impérial de HUNT. Il rend doux, lustré et magnifiques les cheveux secs, durs et raides. Il nettoie le crâne, fait disparaître les boutons, fortifie la racine des cheveux, empêche leur chute et les fera croître, forts, abondants et superbes, et il n'a coûté que 25 centimes la bouteille.
En vente partout.

LE RHUMATISME et toutes les autres douleurs et souffrances laissent le corps à l'application de l'EAU DE JACOB POUR LES RHUMATISMES. Nous le garantissons pour devoir guérir les brûlures, les engelures, les maux de gorge, le Mal dans le Dos ou le Côté, les Entorses, etc. Quelques unes des guérisons qu'il a effectuées sont presque trop merveilleuses pour être crues. Plusieurs ont été sauvés par lui d'une mort imminente et rendus à la vie et à la santé. Point de famille à l'abri des maladies dans ce remède. Des centaines de vies précieuses à des milliers de piastres peuvent être épargnées tous les ans par son usage. Comme préventif contre les maladies contagieuses, il n'y a rien d'inventé qui puisse lui être comparé.
Nous autorisons tous les marchands détaillants à rendre l'argent si ce remède ne donne pas satisfaction complète.

S. J. FOSS, & Cie.

Québec, 29 Mars 1869.—Jan. 727-c.

Une belle chevelure est la couronne de la nature.
Vous devez la cultiver, quand un cheveu devient gris c'est un indice certain qu'il se détériore par la racine.

NOUVEAU GENRE. CHANGEMENT IMPORTANT.
Un restaurant réel des cheveux et un article toilette.

Combinés en une bouteille.

LE RESTAURATEUR DES CHEVEUX

DE

Mad. S. A. Allen.

Redonne à la chevelure grise sa souplesse naturelle, sa couleur et sa beauté première.

C'est un article de toilette des plus précieux pour les cheveux.

Il activera la croissance des cheveux, et en prévient d'un chute immédiate.

LE ZYLOBALSAMUM DE MAD. S. A. ALLEN est une autre préparation pour les cheveux; il est clair et transparent sans résidu. Il est très simple et produit souvent des résultats étonnants. Sa grande supériorité et son économie comme article de toilette pour les cheveux sur les pomades françaises ou coutumes est admise par tous non-seulement en ce pays, mais en Europe. Le Restaurateur et le Zylobalsamum doivent être mis en usage ensemble. En vente chez tous les détaillants.

Propriétaires, S. E. Van Duzer et Cie., droguistes en gros, 35 rue Barclay et 40 Park Place, New-York.

Québec, 12 avril 1869.—1 an 731-c.

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC.

AUJOURD'HUI et après ce jour, le steamer S7. GEORGE fera ses voyages jusqu'à avis contraire comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

7.40 A. M.—Train mixte pour Richmond et les stations intermédiaires.

8.00 A. M.—Train de la malle de Montréal et de l'Ouest.

8.30 P. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup.

10.30 P. M.—Train mixte pour la Rivière du Loup, les mardis, jeudis et samedis.

7.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'Ouest.

Un voyage intermédiaire pour le fret.

A. GABOURY, Secrétaire.

Compagnie des Remorqueurs de Saint-Laurent.

Québec, 8 Novembre 1869. 866

Huile de Charbon.

LES soussignés, venant de recevoir une grande quantité d'HUILE DE CHARBON DOUBLE CLARIFIÉE, (ILLUMINANT) la vendront en gros et en détail au plus bas prix du marché.
P. LÉGER & G. GRIFFIN.
Québec, 11 Octobre 1869.—lm. 859

LE CALENDRIER

Pour l'année
1870

MAINTENANT EN VENTE

LE CALENDRIER

DU

DIOCESE DE QUÉBEC.

Pour l'année 1870.

LES MESSIEURS DU CLERGE, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau.

LEGER BROUSSEAU,
Imprimeur de l'Archevêché,
7, rue Bunde, vis-à-vis le Presbytère.
Québec, 8 Novembre 1869. 868

ALMANACH

Agricole, Commercial et Historique

DE

J. B. Rolland & Fils.

Pour l'année 1870.

CET almanach se trouve actuellement en vente à la Librairie de M. LEGER BROUSSEAU.

Québec, 8 Novembre 1869. 867

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentés dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 25 Août 1869.—lf p. 816

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, pour la construction d'une

Cour et Prison.

A NEWCASTLE ET PERCE.

Seront reçues par le Soussigné jusqu'à

Lundi, le 15 Novembre.

A 4 HEURES P. M.

Les soumissions devront être faites séparément pour chaque endroit, et endossées "SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUR ET PRISON".

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Les plans et devis pourront être vus le ou après le 10 OCTOBRE courant, à ce Bureau et aux Bureaux des Shérifs de chacun des endroits susdits.

N. B.—Les journaux ne doivent pas reproduire sans autorisation écrite de ce Département.

J. D. E. LIONAIS, Secrétaire.

Département de l'Agriculture, des Travaux Publics.

Québec, 6 Octobre 1869. 854

Acte concernant la faillite 1869.

Dans l'affaire de

HARDY et LORTIE,

Faillit.

AVIS est par le présent donné, que les faillis ont déposé dans mon bureau un Acte de composition et de décharge, à l'effet d'être exécuté par la majorité en nombre des créanciers des dits faillis, représentant les trois-quarts en valeur de leurs réclamations, sujettes à être calculées suivant telle proportion; et si aucune opposition au dit Acte n'est faite entre mes mains sous trois jours juridiques de la dernière publication du présent avis, j'agisai suivant les termes du dit Acte.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel.

Québec, 28 Octobre 1869.—Gf. 863

MUSIQUE NOUVELLE.

Galop of the Period, par M. C. Lamont, maître de Bando du 69ème régiment.

La Christine, Waltz, par Dan Godfrey, illustrée d'un portrait de Mlle. Christine Nilson, comme Ophélie dans Hamlet.

Galop du Prince Arthur, par H. Prince.

Reflets du Passé, Valse de salon, par Gustavo Gagnon.

Reçu par le dernier vapeur :

AIR SUÉDOIS.

1. Jeunesse,
2. Les Roses,
3. Le Bal.

Par Mlle. Christine Nilson.

R. MORGAN,
Marchand de Piano et de Musique,
Rue Saint-Jean.

N. B.—Le public est respectueusement invité à visiter la grande collection de peintures anglaises, allemandes et chromolithographies américaines.

Québec, 15 Octobre 1869. 860

M. G. SEIFERT

VIEN JUSTEMENT DE RECEVOIR

UN NOUVEL ASSORTIMENT

DES CÉLÈBRES

Lunettes Perfectionnées

ET DE LORGIONS DE

Lazarus, Morris & Cie.

MONTÉS EN

OR, EN ARGENT, EN ÉCAILLE ET EN ACIER.

Elles s'adaptent parfaitement à n'importe quelle vue.

Seul Agent à Québec :

G. SEIFERT,
Bijoutier,
No. 27, Rue St. Jean, Québec.

Québec, 22 Sept. 1869. 842

Le Grand Désidératum.

LA CHAISE-HAMAC

PATENTÉE.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et n'occupe seulement qu'un demi-pouce quand on ne s'en sert pas, et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$2.50 et au-dessus.

A vendre par

WM. DRUM,
Rue St. Paul, Québec.

Québec, 22 Sept. 1869. 843

Maison à louer,

à la Librairie de M. LEGER BROUSSEAU.

Québec, 8 Novembre 1869. 867

AVIS.

M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la maison connue sous le nom de *Jeans' Hotel*, informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient de s'installer à l'Hotel du Canada à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patronner tout le confort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait; ses liquides et cigares seront toujours de première qualité.

HONORÉ JEAN.

Montréal, 4 Sept. 1869.

Québec, 6 Sept. 1869. 828

TERRES A VENDRE.

1. La magnifique terre, voisine de la ferme-modèle de Montigny, d'un quart de lieue de l'Eglise de cette paroisse. Cette terre est située dans la riche vallée connue sous le nom de *des Mères*; elle a 17 verges de large sur 36 arpents de profondeur, et est arrosée par une petite rivière qui rendrait très facile la culture du chanvre sur une grande échelle.

S'adresser sur les lieux à

DAME VEUVE LEON RENAULT,

ou à M. E. RENAULT,

au bureau du *Courrier du Canada*.

2. Vaiselle de la précédente et pouvant réunir 200 personnes, elle forme une splendide ferme, une terre de neuf perches de front sur 36 arpents de profondeur. Mêmes avantages au point de vue de la culture, que ceux qu'offre la terre annoncée ci-dessus.

S'adresser sur les lieux à

M. JEAN-BAPTISTE TONDREAU.

Deux riches battures font partie de ces deux terres qui sont, en outre, pourvues chacune d'une bonne maison, de bonnes granges et de toutes les dépendances nécessaires pour une culture soignée.

Québec, 22 Février 1869. 712

A Vendre.

1. UNE TERRE de deux arpents et cinq perches de front sur environ quarante deux arpents de profondeur située à la seconde concession de la paroisse de l'Islet, près de la station du Grand Tronc avec maison, grange et autres bâtiments dessus construite.

2. Une terre située à la quatrième concession de la dite paroisse et Seigneurie ayant un arpent deux perches et neuf pieds de front sur quarante deux arpents de profondeur avec étable.

S'adresser à

M. ANS. BROUSSEAU,

à la Librairie de M. Léger Brousseau.

Québec, 27 Janvier 1869. 705

VIN DE MESSE !

VIN DE MESSE !

LES CUREES de ce diocèse sont respectueusement invitées à venir voir l'assortiment de VINS DE MESSE à notre établissement avant d'aller acheter ailleurs. Ces vins purifiés peuvent certainement soutenir la comparaison avec ceux offerts en vente en cette ville.

Comme ces vins sont directement importés, nous pouvons les vendre à meilleur marché que les autres marchands de vins de Québec et nous devons compétition.

Ces vins sont connus, approuvés et recommandés par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

L. BROUSSEAU.

Québec, 7 Août 1869. 577

Cierges ! Cierges !

ON trouvera toujours à la librairie du soussigné des CIERGES pour service funéraire et autres.

Ces cierges sont faits de cire d'abeilles garantie pure et exempte de toutes matières étrangères qui pourraient la falsifier.

L. BROUSSEAU.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.



Ligne Journalière de Vapeurs.

Québec et Montréal.

A PARTIR du premier MAI, les vapeurs MONTREAL et QUEBEC, laisseront le quai Napoléon comme suit :

LE VAPEUR

MONTREAL.

CAPT. ROBERT NELSON.

Partira tous les

Lundis, Mercredis et Vendredis

A QUATRE HEURES P. M.

LE VAPEUR

QUEBEC.

CAPT. J. B. LABELLE.

Partira tous les

Mardis, Jendis et Samedis,

A QUATRE HEURES P. M.

PRIX DES PASSAGES—

CHAMBRE (soupper et lit de Cabine inclus).....\$3.00
ENTREPONT.....1.00

Les Billets de passage seront vendus au Bureau du Quai. On ne peut retenir des Chambres qu'en payant le passage au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des esgards, monnaies ou autres valeurs à moins d'un connaissement signé à cet effet, exprimant leur valeur.

J. B. DESCHAMPS, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon. Québec, 1er. Mai 1869. 744



COMPAGNIE

VAPEURS OCEANQUES

DE

MONTREAL

1869. ETE' 1869.

Passagers enregistrés pour London-derry ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits

A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants :

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

SCANDINAVIAN, 3500 ton - En construction

PRUSSIAN, 3000 ton - Capt. Dutton.

GERMAN, 3250 ton - " Graham

AUSTRIAN, 2700 ton - " Wylie.

NESTORIAN, 2700 ton - " Aird.

MORAVIAN, 2650 ton - " Brown.

PRUSSIAN, 3000 ton - " Ballantine

HIBERNIAN, 2424 ton - " Smith.

NOVA SCOTIAN, 2300 ton - " Watia.

EUROPEAN, 3500 ton - " Barclay.

NORTH AMERICAN 1784 ton - " Richardson

Partant de LIVERPOOL chaque JEUDEI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyie pour prendre à bord et débarquer les malles et les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partent.

Voici les dates de départ —

DE

QUEBEC.

Samedi, Octobre, 1869.

NORTH AMERICAN, " 30 "

NOVA SCOTIAN, " 6 Nov. "

MORAVIAN, " 13 "

Et tous les Samedis suivants

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUÉBEC

A LONDONDERRY OU LIVERPOOL.

CHAMBRE, \$70 à \$80, selon les accommodements.

ENTREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Un voyage aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un vapeur laissera le quai Napoléon tous les SAMEDIS MATIN avec des malles et des passagers HEURES précises.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE et CIE, Agents.

Québec, 29 Octobre 1869. 698-c.

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE DE

LUBIN!!

On vient de recevoir à l'établissement de

LEGER BROUSSEAU:

Rue Buede, en face du Presbytère de la Haute-Ville, l'assortiment suivant de parfums pour mouchoirs et venant de la célèbre manufacture de LUBIN. Cet assortiment est un des plus complets que l'on trouvera à Québec et se compose des essences les plus rares et les plus délicieuses. Il y en a pour tous les goûts. Voici les noms de ces parfums :

- JOCKEY CLUB
- PARCHAULY
- WEST END
- BT. DE CAROLINE
- MUSK
- GERANIUM ROSE
- SPRING FLOWERS
- KISS ME QUICK
- SWEET BRIAR
- JASMIN
- VIOLETTE
- HELIOTROPE
- VERBENA
- POND LILLY
- GERANIUM
- MAGNOLIA
- NEW MOWN HAY
- ORIENTAL DROPS
- SWEET CLOVER
- FRANGÉPAIN
- MILLE FLEURS
- NIGHT BLOOMING OERENS
- BRIDAL BOUQUET
- WOOD VIOLET
- UPPER TEN

A vendre en gros et en détail.

Québec, 28 Août 1869. 601

AYER'S

Hair Vigor,

Pour restaurer les cheveux gris et leur donner leur vitalité et leur couleur naturelle.



C'EST une préparation qui est à la fois agréable, salubre et efficace pour la conservation des cheveux. Les cheveux affaiblis ou gris sont bientôt remis à leur couleur primitive avec tout l'éclat et la fraîcheur du jeune âge. Les cheveux clairs de-

viennent mieux fournis par l'usage de cette préparation, qui empêche aussi la chute des cheveux et guérit souvent sinon toujours, la calvitie. Rien ne peut restaurer la chevelure lorsque les follicules sont détruits, ou que les glandes sont desséchées et malades. Mais ce qui en reste peut être saigné par cette préparation. Au lieu de salir les cheveux par un sédimant pâteux, elle les nettoie et leur donne de la vigueur. Son usage occasionnel empêchera les cheveux de devenir gris ou de tomber, et conséquemment, empêchera la calvitie. Libre de toutes les substances délétères qui composent les préparations dangereuses et pernicieuses pour les cheveux, le "Vigor," ne peut que leur être avantageux sans leur nuire. S'il ne vous faut simplement qu'une

POMMADE.

rien autre chose ne peut être plus désirable. Cette préparation ne contient ni huile, ni teinture; elle ne salit pas la batiste blanche, et cependant elle tient longtemps sur les cheveux, leur donnant un riche brillant et un agréable parfum.

PRÉPARE PAR LE

DR. J. C. AYER & Cie.,

CHIMISTE PRATIQUE ET ANALYTIQUE,

LOWELL, MASSACHUSET.

Prix—\$1.00.

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.

R. McLEOD, Droguiste,

Agent, Québec.

Québec, 18 juin 1869.—lan. 775

Cherry Pectoral d'Ayer.

Pour les Maladies de Gorge des Bronches, tel que

Toux, Rhumes, Toux Sèche, Bronchites,

Asthme et Consomption.

Aucun remède probablement n'a jamais été aussi

digne, dans toute l'histoire de la médecine, de la

confiance méritée du genre humain, que cet excel-

lent remède pour ceux qui se plaignent de pulmonie.

Pendant une longue série d'années et parmi la plu-

part des peuples, ce remède a fait que gagner dans

l'estime de l'opinion publique, partout où il s'est

fait connaître. Son caractère uniforme et sa pu-

issance à guérir les diverses affections des Bronches

et de la Gorge, l'ont fait connaître comme un pro-

tecteur efficace contre ces maux. En même temps

qu'on peut en faire usage dès l'origine de ces mala-

dies, même chez les petits enfants, c'est aussi le

remède plus efficace que l'on puisse administrer

dans les cas de consomptions naissantes et dans les

dangereuses affections de la gorge et des bronches.

Comme spécifique contre les subites attaques de

croup, chaque famille devrait en tenir chez soi, et

comme il arrive aussi que personne n'est exempt de

contracter de temps à autre du froid ou un rhume,

tous devraient se munir de cet antidote.

Bien que la consommation une fois déterminée soit

incurable, cependant un grand nombre de cas dans

lesquels la maladie paraissait chronique, ont été

radicalement guéris, et les patients ont pu recou-

per la santé grâce à l'efficacité du Cherry Pectoral. Tel

est son empire sur tous les désordres des poumons

et de la gorge que les plus obstinés ne peuvent lui

résister. Quand rien ne peut les guérir, ils subis-

sent l'influence du Cherry Pectoral et disparaissent.

Les Chantres et les Orateurs, trouvent en lui une

grande protection.

L'Asthme est toujours soulagé et quelquefois gué-

ri par ce remède.

Les Bronchites se guérissent ordinairement en

prenant fréquemment de petites doses du Cherry

Pectoral.

Pour un Rhume et la Toux, l'on ne saurait trou-

ver plus excellent remède. On en prend trois ou

quatre fois par jour, qu'on se mette les pieds dans de

l'eau chaude le soir, jusqu'à ce que le mal disparais-

se.

Pour l'Influenza, il faut en agir de même, quand

elle affecte les poumons et la gorge.

Pour la Toux Sèche, prenez-en de petites doses

trois ou quatre fois par jour.

Pour le Croup, donnez en d'abondantes doses

jusqu'à ce que le mal disparaisse.

Aucune famille ne devrait se priver du Cherry

Pectoral, et avoir toujours en mains en cas d'atta-

ques des suites malades. Un usage de temps à

autre épargne souvent au patient une grande souf-

france et un grand risque. Parents, tenez-le dans

vos maisons, car les exigences qui pourraient

survenir. Il peut vous sauver des vies qui vous

sont chères.

Ses vertus sont si généralement connues que

nous n'avons pas besoin d'en publier aucun certi-

ficat, ni faire plus que d'assurer le public que les

meilleures qualités qu'il possède, se conservent

toutjours en lui.

PRÉPARE PAR

DR. J. C. AYER & Cie.

Lowell, Mass.

Chimiste pratique et analytique.

EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES.

R. McLEOD, Droguiste,

Agent, Québec.

Québec, 29 Octobre 1869.—4m 864

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant

des relations avec MARSEILLE à s'abonner

à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui

est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en

paraissant tous les SAMEDIS.

Par la quantité et l'exactitude de ses renseigne-

ments ce journal justifie pleinement la faveur dont

il jouit auprès du commerce.

L'abonnement est de 18 francs par an pour le

Canada. Envoi de spécimen sur demande adressée

M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre

des abonnements pour ce journal.

Québec, 28 Décembre 1868.

À vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buede, Haute-Ville.

vis public—A. E. Tessier, N. P.

BUREAU DE POSTE.
HEURES DES MALLES.

QUÉBEC, Jui 1869.

ARRIVÉE. M A L L E S. Fermeture.

A. M. P. M. A. M. P. M.

8.00 8.00 6.00 6.00

ONTARIO.

Ottawa, par chemin de fer, de

Province d'Ontario, (a) 6.00

QUÉBEC.

Par le chemin de fer d'Ar-

thabaska de Trois Rivière,

via Sherbrooke, Le-

noxville, Island Pond,

Cantons de l'Est & Rich-

mond, à Montréal par voie

fermée, tous les jours (a)

Cité de Montréal, par le che-

min de fer et l'ouest, tous

les jours, (a) 6.00

8.00 Montréal, Trois Rivières, So-

rel, Batiscan, St. Pierre

les Beccquets, par vapeur

tous les jours..... 3.00

9.00 Leeds (Mégantic) tous les

jours (a)..... 6.00

9.00 St. Giles & St. Sylvestre,

les mardis, jendis et sa-

medis, (a) 6.00

9.30 Par le chemin de fer de la

Rivière du Loup et de

l'Est, tous les jours (b)..... 8.00

MALLES LOCALES.

9.30 St. Anselme, et comté de

Dorchester, tous les jours,

Beaumont et St. Michel, tous

les jours..... 5.00

8.30 3.00 Bienville et Lauzon, deux

fois par jour..... 7.00

8.00 3.00 Lévis, trois fois par jour..... 5.00

9.00 5.00 Québec Sud, deux fois par

jour..... 8.00

7.30 St. Marie et comté de Beau-

ce, tous les jours..... 11.00

3.00 New Liverpool et St. Jean

Chrysostôme, tous les

jours..... 5.00

9.00 3.30 Spencer Cove deux fois par

jour..... 8.00

2.30 St. Sauveur et St. Roch, 3

fois par jour..... 8.00

9.00 11.00 Bergeville..... 4.00

9.00 Rive Sud (Ouest) St. Nico-

las à Bécancour, les lundis,

mercredis et vendredis..... 8.00

7.00 Rive Nord (Ouest), Ste. Foy

à Trois-Rivières par terre,

tous les jours..... 4.00

7.00 Rive Nord (Est), Beauport,

à la Malbaie, Chicoutimi,

&c., Sanguenay, par terre,

les lundis, mercredis et

vendredis..... 8.00

8.00 Les mardis et jendis..... 4.30

8.00 Rive Nord (Est) par vapeur

pour la Baie St. Paul, les

Eboulements, la Malbaie

tous les mardis et vendredis